

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 77

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

VILLE D'AUBERVILLIERS

Direction des achats et de la Commande Publique
M. Eric DALED,
72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers
tél. : 01 48 39 51 89, courriel : dacmarches@mairie-aubervilliers.fr
adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la gestion des titres de transports et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers. Le présent accord-cadre est divisé en deux lots, constituant chacun un accord-cadre. - Lot n° 1 : Fourniture et gestion des titres de transports aériens, ferroviaires et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions. - Lot n° 2 : Fourniture de titres de transports aériens pour les personnels communaux et leur famille sous conditions législatives. Type de marché de fournitures : Achat La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Caractéristiques principales :
- Variantes refusées
- Fourniture de titres de transports et prestations annexes pour les personnels et élus d'Aubervilliers

- Quantités : Le présent accord-cadre est conclu pour une période allant à compter de sa date de notification jusqu'au 30 mars 2020 L'accord-cadre est passé à prix unitaires. Les prix s'appliquent aux quantités réellement exécutées sur la base, d'une part, du bordereau des prix unitaires, et, d'autre part à titre exceptionnel sur devis dont les prix resteront dans un rapport identique à celui des prix pratiqués dans le BPU. Concernant le lot n2, les tarifs proposés pour les vols par le titulaire à l'occasion de son offre resteront identiques durant toute la durée du présent accord-cadre, quelque soit la date de la commande. Ils ne seront susceptibles d'aucune modification en cours de l'accord-cadre, étant entendu que seules les taxes d'aéroport, taxes sur le carburant resteront variables. Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n2018-360 du 25 mars 2016

Lot n1: Minimum 2 000 euro(s) HT Maximum :50 000 euro(s) HT
Lot n2 Minimum 20 000 euro(s) HT Maximum: 75 000 euro(s) HT
Prestations divisées en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n2013-269 du 29 mars 2013

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique, soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En application de l'article 45 -V du décret n2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :
- Critères de sélection des candidatures : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 62-II du décret n2016-360 du 25 mars 2016, en fonction des critères ci-dessous notés et pondérés de la façon suivante :

1. Le prix des prestations (65 points), qui sera jugé sur la base du Bordereau des Prix Unitaires.

2. La valeur technique de l'offre (35 points), qui sera jugée sur la base du mémoire technique défini à l'article 4.2 du règlement de consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le Pouvoir Adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

En cas d'incompatibilité entre l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et le budget de la Collectivité, celle-ci se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'ensemble de la consultation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :
- Le formulaire e-DUME;
Une copie des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution de l'accord-cadre.

Les candidats devront également fournir: Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
Les accréditations COFRAC dans les domaines objet du marché.

Nombre de candidats :
- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 05 avril 2019 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies à l'article 4.1 du règlement de consultation (R.C).

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 120 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du présent document et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

Date d'envoi du présent avis à la publica-

tion : 05 mars 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=333267&orgAcronyme=j4k>

Informations complémentaires :
- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

- Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être gratuitement téléchargé sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine PUIG (au niveau du 206 rue de Paris), 93100 Aubervilliers, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Nature et désignation des lots :
Lot 1 : la fourniture et la gestion des titres de transports et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers

Fourniture et gestion des titres de transports aériens, ferroviaires et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions.

Lot 2 : Fourniture de titres de transport et prestations annexes pour les personnels et élus d'Aubervilliers

Fourniture de titres de transports aériens pour les personnels communaux et leur famille sous conditions législatives

Marchés - de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

EPTB SEINE GRANDS LACS

M. Valéry MOLET, DGS,
12 rue Villot, 75012 Paris,
tél. : 01 44 75 29 29,

courriel : comptabilite@seinegrandslacs.fr

Objet du marché : Fourniture de modules flottants avec accessoires permettant le montage d'un ponton flottant modulaire pour le lac-réservoir Seine

Lieu de livraison : Atelier de Mesnil Saint Père, tour de restitution Seine, lac-réservoir Seine. Clos du frète - D619 Point GPS : 48.242054, 4.319822, 10270 Montieramey

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois à compter de la notification du marché

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 15 avril 2019 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 mars 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_a-8j4JM39

Enquête publique

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION DU PLU DE

CHAILLY-EN-BIÈRE

Par arrêté n2019-10 du 5 mars 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Chailly-en-Bière. La modification a pour objet l'évolution de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 3.2

Secteur de Villeroy afin de permettre la réalisation d'un programme de construction de logements.

A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Gérard FOUCHY, Commandant fonctionnel

honoraire de la Police Nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 27 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie de Chailly-en-Bière (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- **Le jeudi 28 mars 2019 entre 8h45 et 11h45 en Mairie de Chailly-en-Bière**

- **Le samedi 6 avril 2019 entre 8h45 et 11h45 en Mairie de Chailly-en-Bière**

- **Le mercredi 17 avril 2019 entre 14h et 17h en Mairie de Chailly-en-Bière**

- **Le samedi 27 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie de Chailly-en-Bière**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération

www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4, sur le site internet de la mairie de Chailly-en-Bière

<http://www.mairie-chailly-en-biere.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible : - au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

- en mairie de Chailly-en-Bière (siège de l'enquête publique) Place du Général Leclerc - 77930 Chailly-en-Bière où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h à 16 h 00, Mardi et jeudi de 8 h 45 à 12 h, Samedi de 8 h 45 à 12 h 00).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Chailly-en-Bière pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le samedi 27 avril 2019 à 12 h à l'attention de M. Gérard FOUCHY, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête Mairie de Chailly-en-Bière - Place du Général Leclerc - 77930 Chailly-en-Bière

- En ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.mairiechailly-en-biere.fr/> et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de modification du PLU,

- Les avis des personnes publiques consultées

- L'avis de l'autorité environnementale

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 26 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- **Le jeudi 28 mars 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Ury**

- **Le mercredi 3 avril 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Ury**

- **Le samedi 13 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury**

- **Le vendredi 26 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération

www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3, sur le site internet de la mairie de Chailly-en-Bière

<http://www.ury.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible : - au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

- en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) 5 Place du Général de Gaulle - 77760 Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 14h à 17h hors vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h / du lundi au vendredi de 9h à 12h pendant les vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- par courrier postal avant le 26 avril 2019 à 12h à l'attention de Mme Régine HAMON-DUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en Mairie d'Ury - 5 Place du Général de Gaulle - 77760 Ury

- par courriel à l'adresse suivante revision.alleege.plu@ury.fr avant le vendredi 26 avril à 12h

- En ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.ury.fr/> et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le dossier de révision allégée

- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées

- Les avis éventuels des personnes publiques associées

- L'avis de l'autorité environnementale Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie d'Ury et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision allégée du plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Constitution de société

Par acte ssp en date du 28/02/2019 il a été constitué une société par actions simplifiée

AGGM

CAPITAL : 2.000 €
SIEGE SOCIAL : 10, avenue de la Résistance - 77500 Chelles

OBJET SOCIAL : Exploitation d'un fonds de commerce de restaurant brasserie bar café DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

PRESDENCE : M. Mohamed Ramdane AGGAR

demeurant 10, avenue de la Résistance - 77500 Chelles IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Meaux

Divers société

SCCV MARDINI 2

Société Civile Construction Vente au capital de 1 200 Euros

Siège social : 8 avenue du Général Leclerc 77680 ROISSY EN BRIE 823 165 428 R.C.S. MELUN

Aux termes d'une délibération en date du 21/02/2019, les associés de la société «SCCV MARDINI 2», ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur DI NIGRO Fulvio, demeurant à OZDIR LA FERRIERE (77330) 9, Rue Berthie Albrecht et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés à OZDIR LA FERRIERE (77330) 9, Rue Berthie Albrecht.

Les dépôts des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Melun.

Pour avis, le liquidateur.

FRIDGE FRANCE SAS

SAS au capital de 3062660,00 Euros
5, rue Georges Pompidou, ZA des Vingt Armées

77990 LE MENIL AMELOU
424263507 R.C.S. Meaux

Par DAAU du 15/02/2019, l'Associé Unique statuant en application de l'article L.225.248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention au RCS de Meaux.



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Île de France et Oise

01 87 39 84 00
marchespublics@teamedia.fr

TEAM MEDA



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

100% gratuit